

00506M - 21-2022-5

Avis de recrutement

Le Ministère des affaires sociales se propose d'organiser un concours externe sur épreuves pour le recrutement des travailleurs sociaux au profit du ministère de la défense nationale conformément aux indications suivantes :

| Grade | Nombre de postes | Lieu du travail | Date de clôture des inscriptions | Date du concours | Conditions de participation | Pièces à fournir |
|--------------------|------------------|---|----------------------------------|---------------------------------|--|--|
| Travailleur social | 02 | - gouvernorat de kasserine. (01) - gouvernorat de tataouine. (Remada) (01) | 01/12/2022 | 30/12/2022 Et jours suivants | Peuvent participer au concours externe sur épreuves susvisé les candidats : - Titulaires d'un diplôme d'études universitaires du premier cycle en études sociales ou d'un diplôme de technicien supérieur en travail social ou d'un diplôme de formation homologué à ce niveau - Agés de quarante (40) ans au plus, calculés conformément aux dispositions du décret n° 2006-1031 du 13 avril 2006 . | 1- Une demande de candidature rédigée sur papier comportant obligatoirement les indications suivantes : nom et prénom, adresse (indiquer le code postal), numéro de téléphone et adresse électronique. 2- Une copie de la carte d'identité nationale, 3- Une copie du diplôme scientifique accompagné, le cas échéant, d'une attestation d'équivalence pour les diplômés étrangers. - Le candidat ayant dépassé l'âge légal exigé, doit joindre à son dossier de candidature une attestation justifiant l'accomplissement par l'intéressé des services civils effectifs ou l'inscription à l'un des bureaux de l'emploi. |

Remarque : - Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre central du Ministère des affaires sociales ou adressés par lettres recommandées à l'adresse suivante : **Ministère des affaires sociales 27 rue Beb Bnet 1006 Tunis** accompagnés obligatoirement des pièces demandées en mentionnant sur l'enveloppe : **(concours externe sur épreuves pour le recrutement des travailleurs sociaux au profit du ministère de la défense nationale)**.
- Est rejetée obligatoirement toute demande de candidature parvenue après la date de clôture de la liste d'inscription des candidatures, la date de dépôt au bureau d'ordre central du ministère des affaires sociales ou le cachet de la poste faisant foi.

Références : - Arrêté du ministre des affaires sociales du 07 mars 2016, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement des travailleurs sociaux tel qu'il a été complété par l'arrêté du ministre des affaires sociales du 21 novembre 2016 .

- Arrêté du ministre des affaires sociales du 03 novembre 2022, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement des travailleurs sociaux au profit du ministère de la défense nationale.

Le Ministre des Affaires Sociales

Malek EZZAHI

Annexe :

Programme du concours externe sur épreuves pour le recrutement des travailleurs sociaux

I. Epreuve de culture générale :

- solidarité sociale et développement,
- les droits socio-économiques de l'enfant,
- rôle de la personne âgée dans la transmission et la préservation du patrimoine national.

* L'organisation administrative de la Tunisie :

- la centralisation, la décentralisation et la déconcentration,
- l'administration locale et les collectivités locales,
- les établissements publics et les groupements Professionnels
- le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,
- organisation et attributions du ministère des affaires sociales,
- organisation et attributions des directions régionales des affaires sociales
- le statut particulier des travailleurs sociaux du ministère des affaires sociales.

II. Epreuve technique :

A) Le service social :

- 1) Evolution de la notion du service social.

Le Ministre des Affaires Sociales



Malek EZZAHI

2) Méthodes du service social :

- l'intervention sociale individuelle,
- l'intervention sociale de groupes,
- l'intervention sociale communautaire.

3) Les domaines d'intervention du service social :

- l'individu,
- la famille,
- les établissements éducatifs,
- l'environnement.

B) La législation sociale :

- dans le domaine de l'enfance,
- dans le domaine des personnes âgées,
- dans le domaine des handicapés.

C) L'action sociale :

- les connaissances de bases en matière de l'action sociale,
- la problématique sociale,
- la prévention des facteurs d'inadaptation sociale,
- rôle du travailleur social dans le renforcement de l'équilibre familial.

Le Ministre des Affaires Sociales


Malek EZZAHI